

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00352

Numéro SIREN : 449 779 487

Nom ou dénomination : NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 20629

# **NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES**

Société par actions simplifiée

50, rue Camille Desmoulins

92130 Issy-les-Moulineaux

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES

Société par actions simplifiée

50, rue Camille Desmoulins

92130 Issy-les-Moulineaux

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

Aux associés de la société NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 8 juin 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Frédéric SOULIARD

# NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note s	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets au 31- 12-2021	Montants nets au 31- 12-2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		-	-	-	-
Fonds commercial		-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>		-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques et matériels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>		-	-	-	-
Participations		-	-	-	-
Créances rattachées aux participations		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
<b>Actif immobilisé</b>		-	-	-	-
Stocks		-	-	-	-
Avances et acomptes		-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	3	13	-	13	24
Autres créances	4	4	-	4	6
Trésorerie centralisée		-	-	-	-
Disponibilités	5	45	-	45	45
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
<b>Actif circulant</b>		<b>62</b>	-	<b>62</b>	<b>75</b>
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>62</b>	-	<b>62</b>	<b>75</b>

# NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Montants au 31-12- 2021	Montants au 31-12- 2020
Capital social		41	41
Primes d'emission, de fusion et d'apport		-	-
Réserve légale		1	1
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		-	-
Provisions réglementées		-	-
<b>Capitaux propres</b>	6	<b>42</b>	<b>42</b>
<b>Provision pour risques et charges</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts et dettes financières auprès des établissements		-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	18	29
Dettes fiscales et sociales	8	2	4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		-	-
Produits constatés d'avance		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>20</b>	<b>33</b>
Ecart de conversion passif		-	-
<b>Total du passif</b>		<b>62</b>	<b>75</b>



# NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires		73	77
Reprises sur amortissements et provisions, transferts		-	-
Autres produits		-	-
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	1	<b>73</b>	<b>77</b>
Consommation de programmes		-	-
Autres achats et charges externes		73	77
Impôts et taxes		-	-
Salaires et traitements		-	-
Charges sociales		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		-	-
Sur immobilisations : dotations aux provisions		-	-
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		-	-
Pour risques et charges : dotations aux provisions		-	-
Autres charges		-	-
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	2	<b>73</b>	<b>77</b>
<b>Résultat d'exploitation (I - II)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
De participations		-	-
D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Reprises de provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de pl		-	-
<b>Total des produits financiers (III)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilés		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de pl		-	-
<b>Total des charges financières (IV)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier (III - IV)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I - II + III - IV)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel (V - VI)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Participations des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
<b>Résultat</b>		<b>-</b>	<b>-</b>

# NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES SAS

## ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaires au bilan et au compte de résultat, de sorte que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que s'ils ont une importance significative.

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS

#### 1.1 Présentation de la société

L'activité de la Société consiste en l'exploitation de stations d'émetteurs et en la réalisation des opérations techniques et du support nécessaires à la transmission et à la diffusion, auprès du public, des programmes des chaînes de télévision titulaires d'un droit d'usage pour l'exploitation d'un service de télévision à caractère national diffusé par voie hertzienne terrestre en mode numérique.

Il est rappelé, à cet égard, que la Société est titulaire d'une autorisation délivrée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) en date du 21 octobre 2003, renouvelée le 1er mars 2016 pour 10 ans, au titre de laquelle elle gère l'activité du Multiplex R2 dans le cadre de la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

#### 1.2 Faits significatifs

La Société a poursuivi le développement de son activité.

La majorité des contrats de diffusion et les contrats Tête de Réseau arrivent à échéance en 2021, la société a initié une réflexion sur la stratégie de renégociation de ces contrats en 2021.

Son siège social a été transféré au 50, rue Camille Desmoulins à Issy-Les-Moulineaux (92130), le 1er octobre 2021.

### II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

#### 2.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables conformément au règlement ANC n°2014-03, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité et du Comité de la Réglementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation qui suppose que la Société poursuivra son activité opérationnelle dans un futur prévisible et pourra faire face à ses échéances.

#### 2.2 Présentation des états financiers

##### 2.2.1 Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les dotations pour dépréciation des créances clients sont évaluées de façon spécifique par nature de client. Le taux de dépréciation des créances clients dépend du nombre de jours de retard constaté sur la créance impayée. La créance peut toutefois ne pas être dépréciée s'il y a un contexte particulier qui explique le retard ou l'existence d'une dette à mettre en regard de la créance.

En outre, les créances relatives à des clients, en contentieux ou en procédure collective sont le plus souvent dépréciées à 100%.

### 2.2.2 Disponibilités

La rubrique disponibilités comprend les soldes en banque, et les autres placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance à l'origine inférieure ou égale à trois mois.

### 2.2.3 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et autres passifs financiers regroupent les emprunts et dettes financières.

Les passifs financiers sont constitués des découverts bancaires (chèques émis non encaissés).

### 2.2.4 Provisions

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les provisions sont comptabilisées sur la base de la meilleure estimation de sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation, à la date de l'arrêté des comptes, dès lors que le risque est né avant la date de clôture.

Les litiges significatifs font l'objet d'une confirmation ou d'une appréciation du risque par les avocats ou conseils juridiques de la société en charge du litige.

## III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### NOTE 1 : Produits d'Exploitation

Le chiffre d'affaires de la société est constitué essentiellement de frais de gestion du multiplex facturés aux chaînes.

En 2021, il s'élève à 73 K€ contre 77 K€ en 2020.

### NOTE 2 : Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées de prestations administratives pour 73 K€.

## IV. NOTES SUR LE BILAN

### NOTE 3 : Clients

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Clients Divers	7	9
Clients Groupe	6	15
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>24</b>

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

#### NOTE 4 : Autres créances

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Etat - Taxe sur la Valeur Ajoutée	4	6
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

Ces créances ont une échéance inférieure à un an.

#### NOTE 5 : Disponibilités

Ce poste correspond au solde du compte bancaire de la société, il s'élève à 45K€ au 31 décembre 2021, contre 45 K€ au 31 décembre 2020.

#### NOTE 6 : Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions* Valeur nominal 15€	Capital	Résultat	Réserves & reports à nouveau	Provisions réglementées	Total Capitaux propres
Au 31.12.2020	2 700	41	-	1	-	42
Affectation du résultat 2020	-	-	-	-	-	-
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-
<b>Au 31.12.2021</b>	<b>2 700</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>42</b>

#### NOTE 7 : Fournisseurs

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Fournisseurs Groupe	14	21
Fournisseurs de Biens et Services	4	8
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>29</b>

Ces dettes ont une échéance inférieure à 1 an.

#### NOTE 8 : Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
Etat - Taxe sur la Valeur Ajoutée	2	4
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

## V. ELEMENTS CONCERNANT PLUSIEURS POSTES DE BILAN

Ce tableau fait apparaître, dans la colonne « entreprises liées », les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés ayant un lien de participation avec la société.

Les actifs sont des valeurs brutes.

<b>ACTIF</b> (en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Entreprises liées
Créances clients et comptes rattachés	-	6
Autres créances	1	-
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>6</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	Charges à payer	Entreprises liées
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	14
Dettes fiscales et sociales	-	-
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>14</b>

<b>CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b> (en milliers d'euros)	Entreprises liées
Intérêts sur créances et dettes	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## **VI. EFFECTIF**

La Société n'a pas employé de personnel salarié au cours des exercices 2021 et 2020.

## **VII. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux en leur qualité de mandataire social.

## **VIII. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE**

Au 31 décembre 2021, la Société fait l'objet d'une consolidation par la société VIVENDI – 42 avenue de Friedland – 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° B 343 134 763.

## **IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

Tous les faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société sont provisionnés à la clôture de l'exercice à hauteur de l'estimation du risque encouru.

## **X. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun événement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes de la Société n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

**NOUVELLES TELEVISIONS NUMERIQUES**

Société par actions simplifiée au capital de 40 500 euros  
Siège social : 50, rue Camille Desmoulins à Issy-les-Moulineaux Cedex 9 (92863)  
449 779 487 RCS Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE ANNUELLE ET  
EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 10 JUIN 2022**

**Extrait de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

... / ...

**DEUXIEME RESOLUTION**

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve la proposition du Président, et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat net comptable de 0 euro, décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	0,00 €
Report à nouveau antérieur	753,73 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>753,73 €</b>
Affectation à la réserve légale	-
Affectation du bénéfice distribuable en report à nouveau	753,73 €
<b>Report à nouveau après affectation</b>	<b>753,73 €</b>


Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 42 116,09 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividende ou d'acompte sur dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

... / ...

Certifié conforme par :

DocuSigned by:  
  
 9B4CC3460A7646E...  
**Monsieur Clément Hellich-Praquin**  
 Dûment habilité